

Les étapes d'un plan efficace
L'art de faire fructifier votre argent



ARCTUR

Les étapes d'un plan efficace L'art de faire fructifier votre argent

Votre itinéraire de voyage à destination de la sécurité financière via l'épargne et le placement

Comment assurer votre bien-être financier et celui de votre famille est l'une des questions les plus importantes à laquelle il vous faudra répondre au cours de votre vie. Que vous ayez beaucoup ou peu d'argent, ce qui importe, c'est de vous y mettre. Dans cette brochure, vous verrez comment un petit pécule peut devenir grand avec le temps.

À la Commission des valeurs mobilières du Québec, nous appliquons la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec qui détermine de quelle façon des placements vous sont offerts et vendus. La Loi vise certes à vous protéger comme épargnant, mais vous devez aussi faire votre part. Cette brochure explique entre autres comment juger d'un placement et de la personne qui vous le propose pour éviter d'être victime d'une fraude.

Nous ne saurions vous garantir que chaque placement que vous ferez sera rentable. Personne ne peut le faire. Mais en suivant quelques étapes simples, vous devriez voir votre argent fructifier... et pouvoir en profiter dans les années à venir.

Vous pouvez le faire! C'est plus simple qu'il n'y paraît!

Il arrive que des gens deviennent soudainement riches, par suite du décès d'un proche bien nanti, ou à la faveur de l'essor soudain de leur entreprise. Mais pour la plupart d'entre nous, la seule façon d'assurer notre sécurité financière consiste à épargner et à investir à long terme.



Les clés du succès financier

1. Gagner un revenu
2. Ne pas le dépenser au complet
3. Commencer à épargner

À coup sûr, les personnes aux moyens même modestes qui s'y mettent obtiennent la sécurité financière et tous les avantages qu'elle offre: achat d'une maison, programmes d'études pour les enfants et retraite sans souci.

Votre épargne et vos placements contribuent non seulement à vous enrichir, vous et vos proches, mais également à faire croître des entreprises et à fortifier notre économie, si bien que tout le monde y gagne!

Quelles pensées les mots «épargne» et «placement» suscitent-ils chez vous?

«Il sera toujours temps d'y penser.»

«Si seulement je l'avais su dans le temps.»

«Qu'est-ce qui m'attend à la retraite?»

«Où trouverai-je l'argent?»

«J'ai toujours vécu de façon précaire.»

«J'aurais investi si j'avais eu des sous.»

«Je vais épouser quelqu'un de riche.»

«Je vais travailler jusqu'à mon dernier souffle.»

«Mes enfants vont s'occuper de moi.»

«Je ne sais pas comment faire pour épargner ou investir.»

«Je pourrais perdre de l'argent, non? N'est-il pas risqué d'investir?»

Imaginez un peu ce que vous pourriez accomplir si vos pensées étaient plutôt celles-ci:

«Je sais que mes chances d'avoir plus d'argent dans l'avenir sont nettement meilleures si je me fixe des buts et que je planifie en fonction de ces buts dès aujourd'hui.»

«Je peux commencer avec une somme modeste et la voir fructifier. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.»

Alors, allez-y! Cette brochure vous trace déjà un plan pour atteindre vos objectifs financiers.

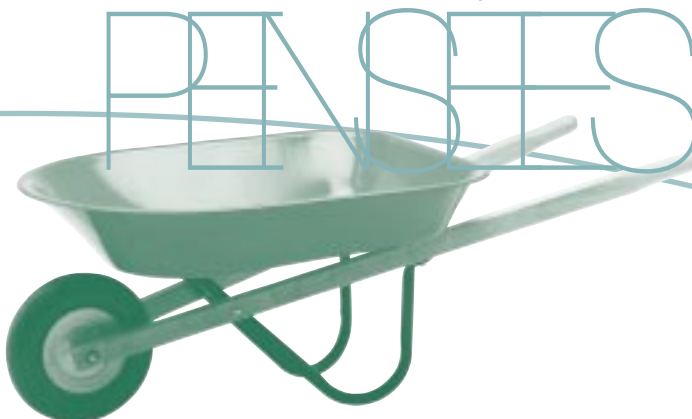
Première étape: dresser un plan financier

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous voulez épargner et investir?

- une maison
- une automobile
- de la formation
- une retraite sans souci
- des urgences médicales
- des périodes de chômage
- le soin de parents

Qu'est-ce qui vous empêche d'épargner ou d'investir maintenant? Indiquez vos raisons.

1. _____
2. _____
3. _____



Faites votre propre liste, puis demandez-vous quels sont les buts qui vous tiennent le plus à cœur. Inscrivez-les en tête de liste.

Évaluez le nombre d'années qu'il vous faudra pour atteindre chaque but car, lorsque vous épargnez et que vous investissez, vous devez trouver le produit financier qui vous permettra d'y arriver dans le délai que vous vous êtes fixé.

Sachez quelle est votre situation financière

Prenez le temps d'examiner honnêtement votre situation financière au complet. Tout comme on ne part pas en voyage sans savoir comment arriver à bon port, de même doit-on d'abord évaluer tous les moyens pour parvenir à la sécurité financière.

Vous devrez coucher sur papier votre situation actuelle – vos avoirs et vos dettes. Vous établirez en quelque sorte un «état de

valeur nette». D'un côté de la page, indiquez ce que vous possédez, «votre actif», et de l'autre, ce que vous devez à d'autres personnes, «votre passif».

Soustrayez votre passif de votre actif. Si votre actif est supérieur à votre passif, votre valeur nette est positive. Dans le cas contraire, elle est négative.

Il vous faudra mettre à jour votre état de valeur nette chaque année pour savoir où vous en êtes. Ne vous découragez pas s'il est négatif. Adoptez dans ce cas un plan pour redresser votre valeur nette.

Établissez vos revenus et vos dépenses

L'étape suivante consiste à connaître vos revenus et vos dépenses chaque mois. Inscrivez ce que vous et les membres de votre famille gagnez, puis, faites la liste de vos dépenses mensuelles.



Pour arriver à bon port, il vous faut un itinéraire, un plan financier.

PREMIÈRE ÉTAPE

Pourquoi voulez-vous épargner ou investir? Combien de temps vous donnez-vous?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

DEUXIÈME ÉTAPE

Sachez quelle est votre valeur nette.

Votre état de valeur nette			
Actif	\$	Passif	\$
Liquidités	_____	Solde d'hypothèque	_____
Comptes-chèques et d'épargne	_____	Cartes de crédit	_____
Valeur de rachat de l'assurance-vie	_____	Emprunts bancaires	_____
Régimes de retraite (de l'employeur et REER)	_____	Prêts-automobile	_____
Immobilisations: -maison	_____	Autres	_____
-autre	_____		
Placements hors REER	_____		
Biens personnels (autos, tableaux...)	_____		
Total	_____	Total	_____

DÉPENSES

Pensez d'abord à vous et aux membres de votre famille

Prévoyez une catégorie pour l'épargne et le placement. Quelle somme mettez-vous de côté chaque mois? Beaucoup de gens prennent l'habitude d'épargner et d'investir en suivant ce conseil: pensez d'abord à vous et aux membres de votre famille. Nombreux sont ceux qui trouvent plus facile de «se payer» d'abord en autorisant leur banque à prélever automatiquement de l'argent sur leur paie et à le déposer dans un compte d'épargne ou de placement. De cette façon, ils ne sont pas tentés de dépenser leur argent.

TROISIÈME ÉTAPE

Sachez quels sont vos revenus et vos dépenses

Revenus et dépenses mensuels

- Revenus:

- d'emploi
- de retraite
- de placement
- autres revenus
- Total

- Dépenses:

- Logement:
 - loyer ou hypothèque
 - électricité
 - téléphone
 - taxe foncière
 - meubles
- Alimentation
- Vêtements
- Transport
- Intérêts sur
 - emprunts/cartes de crédit
- Assurances
- Formation, éducation
- Loisirs
- Soins de santé
- Cadeaux
- Autres
- Total

**Mais je dépense tout ce que je gagne!
Comment trouver de l'argent pour économiser ou investir?**

Si vous dépensez tout ce que vous gagnez et ne pouvez jamais économiser ou investir, vous devrez trouver des moyens de réduire vos dépenses. Lorsque vous examinerez vos dépenses, vous serez surpris de voir combien les petites économies quotidiennes réduisent la facture annuelle.

Combien votre tasse de café vous coûte-t-elle? La réponse? 232,92 \$!!!

Si vous achetez un café à 0,50 \$ chaque jour, il vous en coûte 182,50 \$ par année. Si vous économisez ces 182,50 \$ pendant un an seulement et les versez dans un compte d'épargne ou dans un produit de placement assorti d'un rendement de 5% par année, ce sont 232,92 \$ que vous aurez économisés dans cinq ans, et 788,75 \$ dans 30 ans.

Si vous êtes prêt à surveiller vos dépenses et à trouver divers petits trucs pour économiser régulièrement, vous pouvez faire fructifier votre argent. Vous venez tout juste de le faire avec un simple café!

Si un petit café peut faire tant de chemin, imaginez comment vous pourriez faire profiter votre argent si vous décidiez de réduire certaines dépenses!

Vous achetez souvent sur un coup de tête? Faites-vous désormais un devoir de toujours attendre 24 heures avant d'acheter quoi que ce soit. Votre envie de dépenser pourrait s'évanouir après une journée.

Lorsque vous aurez réussi à mettre des sous de côté, qu'en ferez-vous?

Comment faire fructifier votre argent

Il existe fondamentalement deux façons de faire de l'argent.

1. Vous travaillez pour de l'argent.

Soit que quelqu'un vous paie pour que vous travaillez pour lui, soit que vous ayez votre propre entreprise.

2. L'argent travaille pour vous.

Vous prenez votre argent et vous le convertissez en épargne ou vous l'investissez.

Votre argent peut travailler pour vous de deux façons:

Votre argent rapporte de l'intérêt. Lorsque vous «mettez votre argent au travail», il peut vous procurer un revenu régulier. Quelqu'un, en effet, vous paie pour utiliser votre argent pendant un certain temps. Lorsque vous le récupérez, vous touchez en prime de l'intérêt. Votre argent peut travailler en échange d'un revenu, tout comme vous. Vous faites donc plus d'argent si vous et votre argent travaillez de pair.

Vous achetez avec votre argent un produit susceptible de prendre de la valeur. Vous devenez propriétaire d'un produit qui, vous l'espérez, prendra de la valeur avec le temps. Lorsque vous voulez récupérer votre argent, vous vendez le produit dans l'espoir de faire un profit. Par exemple, vous achetez un terrain en croyant qu'il va prendre de la valeur du fait qu'un nombre croissant d'entreprises et de particuliers viennent s'établir dans votre ville. Vous espérez vendre le terrain dans cinq, dix ou 20 ans, lorsque quelqu'un sera disposé à vous l'acheter à un prix nettement supérieur à ce que vous aurez payé.



ÉPARGNE

Différence entre l'épargne et le placement



Les produits qui donnent un revenu d'intérêt :

- les comptes d'épargne
- certains comptes-chèques
- les obligations

Les produits qui peuvent prendre de la valeur ou en perdre :

- les actions
- les fonds communs de placement
- les obligations, si vous les vendez avant l'échéance

Les produits qui rapportent un revenu régulier et qui peuvent prendre ou perdre de la valeur :

- les actions qui donnent des dividendes
- les fonds communs de placement
- les obligations, si vous les vendez avant l'échéance

Vos économies

Généralement, les économies des épargnants sont placées là où elles sont le plus en sécurité et le plus accessibles, soit dans des comptes d'épargne, des comptes-chèques et des certificats de dépôt. Ces produits d'épargne semblent bien attrayants. Mais il y a un prix à cette sécurité et à cette accessibilité. C'est que l'argent qui y est placé profite peu.

Par mesure de précaution, certaines personnes mettent suffisamment d'argent dans un produit d'épargne pour pallier les urgences, comme une perte d'emploi soudaine. Dans cet esprit, elles s'assurent d'y conserver l'équivalent de trois à six mois de salaire, afin de disposer d'argent en cas de besoin. Mais que vaut la sécurité d'un compte d'épargne si l'intérêt qu'il produit au fil des ans ne fait pas contrepoids à l'inflation ? Que diriez-vous si, au moment de le retirer après nombre d'années, le dollar qui vous permet d'acheter un pain et que vous économisez aujourd'hui, plus l'intérêt gagné sur celui-ci, vous permettait d'acheter un demi-pain seulement ? Voilà pourquoi il est conseillé de convertir une partie de son argent en épargne pour parer aux imprévus, et aussi d'en investir une autre partie à long terme, soit sur trois ans et plus, pour générer des revenus plus substantiels.

Pour investir

Lorsque vous «investissez», vous courez plus de risques de perdre votre argent que lorsque vous «épargnez». Mais vous avez aussi de meilleures chances de gagner plus. Pour contrer les risques de perte, les investisseurs répartissent leur argent entre divers placements ; ainsi, si un placement accuse des pertes, les autres placements pourraient plus que les compenser. Cette stratégie,

appelée «diversification», équivaut grosso modo à «ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier».

Quels sont les meilleurs placements dans mon cas ?

La réponse dépend du moment où vous aurez besoin de votre argent, de vos objectifs et de la mesure dans laquelle vous pourrez dormir la nuit si vous faites un placement risqué.

Par exemple, si vous économisez en vue de la retraite et s'il vous reste 35 ans de vie active, vous pourrez investir dans des produits de placement plus risqués, sachant que si vous vous en tenez aux produits «d'épargne» ou à des produits de placement moins risqués, votre argent prendra beaucoup de temps à grandir. Une des erreurs à éviter est de mettre l'argent dont on n'a pas besoin avant longtemps dans des produits qui rapportent peu d'intérêt.

Par ailleurs, si vous économisez pour réaliser un objectif à court terme, vous éviterez les placements risqués car, lorsqu'il sera temps de les vendre, vous pourriez perdre. Comme la valeur des placements fluctue souvent, il vous faudra attendre pour vendre au meilleur moment.

En quoi consiste un placement ?

Lorsque vous faites un placement, vous mettez de l'argent dans une société ou une entreprise dans l'espoir qu'elle connaisse le succès et vous remette un montant supérieur au montant initial.

Les actions et les obligations

La plupart des sociétés offrent aux investisseurs l'occasion de souscrire leurs actions ou leurs obligations. L'exemple qui suit montre les différences qui existent entre ces deux produits.

Supposons que vous croyiez qu'un certain constructeur automobile constitue un bon placement. Après tout, vous connaissez bien des gens qui ont acheté l'une de ses automobiles. Et vos amis vous disent que les voitures de ce constructeur sont durables et tombent rarement en panne. Soit que vous demandiez à un courtier de se renseigner sur ce constructeur, soit que vous le fassiez vous-même. Après enquête, vous avez la conviction qu'il s'agit d'une entreprise solide qui vendra encore beaucoup d'autos dans l'avenir.

Or, ce constructeur offre des actions et des obligations. Avec les obligations, la société accepte de vous rembourser votre placement initial dans dix ans, plus un intérêt semestriel au taux de 10% par année.

Si vous souscrivez les actions, vous prenez le risque de perdre tout ou partie de votre placement initial si le constructeur connaît des difficultés. Mais vous pouvez aussi voir les actions s'apprécier au-delà de ce que les obligations auraient pu vous rapporter. En souscrivant des actions, vous devenez «propriétaire» de la société. Vous ne ferez des profits que si la société en fait.

Vous ne savez que faire. Si vous souscrivez les obligations, vous récupérez votre argent, plus 10% d'intérêt chaque année. Et vous pensez que le constructeur pourra honorer son engagement relativement aux obligations du fait qu'il exploite son entreprise depuis de nombreuses années et semble peu susceptible de faire faillite.

Par ailleurs, la société construit des automobiles depuis bon nombre d'années et le prix de ses actions a augmenté de 15% par année, sans compter que le constructeur a généralement versé un dividende de 4% aux actionnaires en puisant dans ses profits chaque année.

Après mûre réflexion, vous optez pour les actions. Seul le temps vous dira si vous avez fait le bon choix. En tant qu'investisseur informé, vous devrez garder l'œil sur la société afin de vous assurer que votre placement vous convient toujours.

Pourquoi certains placements sont-ils rentables et d'autres pas

Vous pouvez faire de l'argent sur votre placement si...

- la société fait mieux que ses concurrents car elle est bien gérée;
- d'autres investisseurs reconnaissent la qualité de cette société de telle sorte que, lorsque viendra le temps pour vous de vendre votre placement, d'autres investisseurs voudront l'acheter;
- la société fait des profits, c'est-à-dire qu'elle fait suffisamment d'argent pour vous verser un dividende sur vos actions, ou de l'intérêt sur vos obligations.

Vous pouvez perdre de l'argent si...

- ceux qui dirigent la société sont malhonnêtes; ils détournent les fonds de l'entreprise à leurs fins personnelles;
- ils mentent au sujet de l'entreprise: ils parlent de profits passés ou prévus qui sont inexistantes, ils prétendent que la société a des contrats de vente pour ses produits alors qu'il n'en est rien ou ils falsifient les données financières pour duper les investisseurs;
- leurs concurrents leur sont supérieurs et il n'y a pas de demande pour leurs produits;
- l'entreprise est mal dirigée et ses dépenses dépassent ses revenus;

Les types fondamentaux de produits:

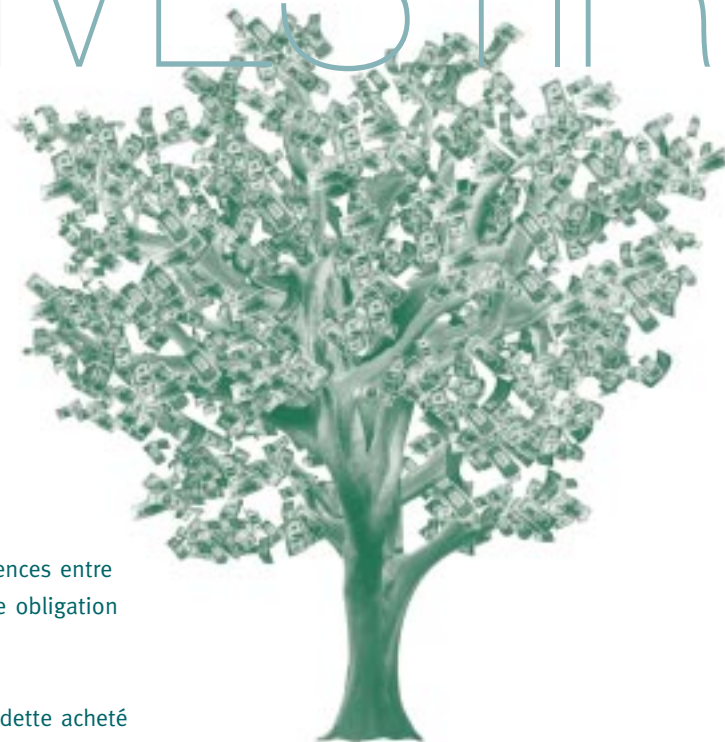
Produits d'épargne

- les comptes d'épargne
- les certificats de dépôt
- les comptes-chèques

Produits de placement

- les obligations
- les actions
- les fonds communs de placement
- l'immobilier
- les marchandises (or, argent, tableaux, etc.)

INVESTIR



Principales différences entre une action et une obligation

Obligation

C'est un titre de dette acheté par un prêteur (l'investisseur) à un emprunteur (la société qui émet l'obligation).

La société promet de rembourser l'argent plus l'intérêt. Risque: si la société fait faillite, vous avez un droit sur les éléments d'actif qui n'ont pas été liquidés.

Action

C'est un titre de propriété dans une entreprise. Si la société fait des profits, ses actions pourraient prendre de la valeur et donner droit à des dividendes. Vous pourriez faire plus d'argent qu'avec les obligations. Risque: la société peut avoir de mauvais résultats et vous perdriez tout ou partie de votre placement.

- les investisseurs sur le marché sont d'avis qu'il s'agit d'une mauvaise affaire, si bien que vous ne pouvez vendre vos titres qu'à perte.

Fonds communs de placement – La gestion par des professionnels

Comme un investisseur ne peut être expert dans tous les domaines, il dépend souvent de spécialistes qui sont formés pour étudier les entreprises et recommander celles qui sont les plus prometteuses.

Étant donné qu'il n'est pas simple de choisir les actions ou les obligations des sociétés qui présentent les meilleures perspectives d'avenir, beaucoup d'investisseurs optent pour les fonds communs de placement.

Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement?

Un fonds commun de placement est constitué de liquidités mises en commun et gérées par un ou plusieurs spécialistes. Après s'être renseignés sur les perspectives de nombreuses sociétés, ces spécialistes achètent des actions ou des obligations de certaines entreprises et les mettent dans un fonds. Les investisseurs peuvent souscrire une part du fonds, qui s'apprécie ou se déprécie selon que la valeur des actions et des obligations contenues dans le fonds augmente ou diminue. Consultez notre brochure sur «*Les organismes de placement collectif – Bien s'informer sur les fonds.*»

Qui peut m'aider à investir?

Les investisseurs paient des frais lorsqu'ils achètent ou vendent leurs parts du fonds et pendant qu'ils les détiennent, ils paient le salaire et les frais des spécialistes qui gèrent le fonds.

Qui peut m'aider à investir?

Même les frais les plus bas s'accumulent à la longue, aussi vous faut-il bien examiner ce qu'il vous en coûtera pour souscrire les parts d'un fonds et pour les conserver le temps voulu. Si deux fonds sont semblables à tous égards, sauf pour les frais, choisissez celui dont les frais sont les plus bas.

Les investisseurs apprécient les fonds communs de placement, car...

- point n'est besoin d'y investir un gros montant;
- chaque fonds commun de placement répartit ses placements entre un grand nombre de sociétés, si bien que chaque part du fonds est diversifiée. (Vous n'avez pas mis tous vos œufs dans le même panier.) Si vous avez un peu d'argent à investir, un placement dans un fonds semblable peut être une bonne façon pour vous de profiter des avantages de la diversification;
- les spécialistes qui gèrent le fonds sélectionnent les placements et surveillent l'évolution des sociétés de façon continue.

Si votre travail, votre famille ou d'autres responsabilités vous laissent trop peu de temps pour vous occuper de vos placements, ou si vous pensez que vous n'en savez pas assez sur les placements, vous pourriez alors avoir besoin de conseils professionnels en cette matière.

Vous pouvez obtenir des conseils en placement de la plupart des institutions financières qui vendent des produits de placement, incluant des maisons de courtage, des banques et des sociétés d'assurance. Consultez notre brochure «*Le courtier ou le conseiller financier – Pour faire un choix éclairé.*»

Le nombre et la qualité des services offerts aux clients varient grandement d'un courtier à l'autre. Certains, en effet, disposent d'un imposant personnel de recherche. D'autres se spécialisent dans certains types de sociétés, comme les sociétés de ressources naturelles par exemple.

Le courtier de plein exercice est une firme qui offre un éventail complet de services de placement, de recherche, de gestion et de conseil. Il facture généralement ses clients sur une base de commissions appelées frais de courtage.

Le courtier exécutant est une firme qui se spécialise dans la prestation de services d'exécution des ordres de placement à coût modique pour les investisseurs qui sont en mesure de prendre leurs propres décisions en matière de placement. Il n'offre ni conseil, ni service de recherche et facture donc des frais de courtage inférieurs à ceux d'un courtier de plein exercice.

ATTENTION!

Avant d'investir, vérifiez toujours auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

- Le placement est-il autorisé par la Commission?
- La personne qui offre ce produit est-elle inscrite auprès de la Commission?
- Cette personne a-t-elle déjà fait l'objet de mesures disciplinaires par la Commission?

PROFESSIONNELS

surveiller

Le conseiller en valeurs est la firme dont la spécialité est de conseiller la clientèle en matière de placement, sans offrir les services d'exécution des ordres que les courtiers fournissent.

Le représentant en valeurs mobilières est l'individu qui travaille pour le compte du courtier ou du conseiller.

Une des façons de choisir un spécialiste en placement consiste à demander à vos amis et collègues de vous recommander quelqu'un. Essayez d'obtenir plusieurs noms, puis, rencontrez les candidats les plus intéressants. Assurez-vous de bien vous sentir avec l'élu de votre choix (courtier ou conseiller et son représentant) et de bien vous comprendre tous les deux. Après tout, c'est de votre argent dont il s'agit. Vérifiez également que la firme avec laquelle vous comptez faire affaire et son représentant sont bien inscrits auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Posez des questions!

Il n'y a jamais de question sottise quand il s'agit de vos placements et des personnes qui vous aident à les choisir.

Voici quelques questions que vous devriez poser au moment de choisir un spécialiste du placement:

- Quelles formation et expérience avez-vous? Depuis combien d'années faites-vous affaire?
- Quelle est votre «attitude» en matière de placement? Prenez-vous beaucoup de risques ou vous préoccupez-vous davantage de la sécurité de mon argent?
- Décrivez votre clientèle type. Pouvez-vous me donner des références, les noms de personnes qui traitent avec vous depuis longtemps?

- Comment êtes-vous rémunéré? À commission? Selon un pourcentage des avoirs que vous gérez? Autrement?
- Au total, combien cela va-t-il me coûter de faire affaire avec vous?

Que vous vouliez épargner en vue d'acheter une maison, payer la scolarité de vos enfants ou jouir d'une retraite sans souci, votre spécialiste du placement doit comprendre vos objectifs en cette matière.

Il doit aussi respecter votre degré de tolérance au risque, à savoir combien d'argent vous pouvez vous permettre de perdre si la valeur d'un de vos placements diminue.

Le meilleur spécialiste du placement est celui qui comprend pleinement vos objectifs et qui vous recommande des placements en conséquence. Par ailleurs, assurez-vous de bien le comprendre, car il lui incombe de vous parler des placements et des produits offerts sur le marché.

Comment puis-je surveiller mes placements?

Grâce au placement, votre argent peut travailler pour vous. En un sens, votre argent devient votre employé, et vous devenez son patron. Aussi vous voudrez surveiller étroitement le rendement de votre employé, à savoir votre argent.

Mais on ne saurait se contenter de surveiller les résultats d'un placement. Il faut les comparer avec ceux de l'indice boursier de placements analogues obtenus pour la même période. Il faut aussi comparer les frais de courtage que vous payez avec ceux que d'autres spécialistes du placement demandent.



Chaque fois que vous vendez ou que vous achetez un titre, vous recevez un avis d'exécution de votre courtier. Assurez-vous que chaque opération a été exécutée selon vos instructions, que le prix d'achat ou le prix de vente correspond à celui que votre courtier a coté et que les frais de courtage correspondent à ceux que votre courtier vous a indiqués.

Faites attention aux opérations non autorisées dans votre compte. Si vous recevez un avis d'exécution pour une opération que vous n'avez pas préalablement autorisée, appelez votre courtier. Il peut s'agir d'une simple erreur. Si cette situation se reproduit, appelez la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Comment puis-je éviter les problèmes?

Votre spécialiste du placement, qu'il soit représentant d'un courtier ou d'un conseiller en valeurs, est tenu de vous recommander des placements qui s'harmonisent avec vos objectifs et votre tolérance au risque. En effet, lors de l'ouverture d'un compte, le courtier ou le conseiller remplit un formulaire qui contient notamment des informations sur les objectifs de placement du client et son degré de connaissance en matière d'investissement (cette instruction ne s'applique pas au courtier exécutant). Le représentant ne devrait pas vous proposer des opérations à seule fin de toucher des commissions. Ce procédé dit «multiplication des opérations» est illégal.

Choisir quelqu'un qui vous aidera dans vos placements est sans doute l'une des plus importantes décisions que vous aurez à prendre dans toute votre vie d'investisseur.

Si la majorité des spécialistes du placement sont honnêtes et travailleurs, il existe quand même des individus sans scrupule capables de faire disparaître instantanément l'épargne de toute une vie.

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières et les autorités policières peuvent poursuivre ces criminels et ils le font. Mais cela ne garantit pas pour autant que vous allez récupérer vos fonds. Trop souvent, hélas, l'argent s'est envolé.

Par contre, vous pouvez éviter certains pièges en vous protégeant.

Supposons que vous ayez déjà rencontré plusieurs spécialistes en placement que vos amis et collègues vous ont recommandés et que vous en ayez trouvé un qui comprend clairement vos objectifs de placement. Avant de faire affaire avec cette personne, il vous reste encore quelques devoirs à compléter.

Assurez-vous que le représentant et le courtier ou le conseiller pour lequel il travaille sont inscrits auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Informez-vous aussi auprès de la Commission pour savoir si la firme ou son représentant a déjà fait l'objet de mesures disciplinaires.

Prenez garde
aux promesses
de profits rapides



Trouvez aussi le plus d'informations possible sur les placements que votre courtier ou votre conseiller recommande. D'abord, assurez-vous qu'il s'agit de placements autorisés par la Commission, pour lesquels un visa de prospectus a été émis ou encore une dispense de prospectus. Le prospectus est un document d'information sur la société qui émet les valeurs à l'intention des investisseurs. Un simple coup de fil à la Commission peut sauver bien des maux de tête.

Méfiez-vous des promesses de profits rapides, des offres «d'information privilégiée» et des pressions qu'on exerce sur vous pour que vous investissiez avant d'avoir pu vous renseigner. Ce sont tous des signaux avertisseurs de fraude.

Demandez à votre courtier ou à votre conseiller qu'il vous fournisse de la documentation et des prospectus, et lisez-les **avant** d'investir. Si vous avez des questions, c'est le moment de les poser.

- Comment mon placement peut-il prendre de la valeur?
- Quels sont les risques?
- Où puis-je obtenir plus d'informations?

Enfin, il est toujours sage de noter tout ce que le représentant de votre courtier vous dit. Des notes précises seront toujours utiles en cas de problème.

Que faire en cas de problème?

Certains placements sont profitables, d'autres accusent des pertes. C'est normal, et c'est pourquoi vous devez diversifier votre portefeuille pour réduire vos risques. Mais si vous perdez de l'argent parce qu'on vous a trompé, là, ce n'est pas normal. Il y a un problème.

Pour commencer, un coup de fil à votre représentant peut résoudre le problème. C'est peut-être une erreur que votre courtier peut corriger. Si, après avoir parlé à votre représentant, le problème n'est pas résolu, parlez à son supérieur et confirmez-lui la teneur de votre conversation par écrit. Si rien n'y fait, communiquez avec la Commission des valeurs mobilières du Québec.

La Commission considère les plaintes des investisseurs comme très importantes. Vous pouvez croire que vous êtes la seule personne aux prises avec un problème donné, mais en général, ce n'est pas le cas. Il arrive parfois qu'une seule plainte justifie le déclenchement d'une enquête qui mette au jour un courtier malhonnête ou des manœuvres illicites.

Rappelez-vous le proverbe «prudence est mère de sûreté». Ceci étant, il n'y a aucun doute que c'est en étant informé que vous pourrez réellement tirer avantage de vos placements.

Glossaire

Action : c'est un titre qui représente une participation ou un droit de propriété dans une entreprise. L'investisseur qui achète des actions d'une entreprise ne lui prête pas d'argent. Il fait plutôt travailler son épargne directement dans cette entreprise. Si celle-ci est prospère, l'actionnaire pourrait aussi l'être proportionnellement au nombre d'actions détenues, mais si elle fait faillite, l'actionnaire peut perdre de l'argent. En tant qu'actionnaire, vous pouvez recevoir des dividendes, soit une fraction du bénéfice distribué par la société à ses actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

Avis d'exécution : c'est une attestation écrite qui donne le détail de la vente ou de l'achat d'une valeur que le courtier envoie normalement par la poste au client dans les 24 heures qui suivent l'exécution d'un ordre.

Conseiller en valeurs : c'est la firme qui conseille le grand public sur certaines valeurs particulières, soit directement, soit au moyen de publications ou autrement, concernant l'acquisition ou la vente de valeurs mobilières. Le conseiller peut aussi gérer, en vertu d'un mandat, un portefeuille de valeurs. Il doit être inscrit auprès de l'autorité en valeurs mobilières de la province ou du territoire où il fait affaire.

Courtier en valeurs : c'est la firme qui exerce l'activité d'intermédiaire dans les opérations sur valeurs mobilières. Elle remplit diverses fonctions liées au transfert d'argent entre investisseurs (par exemple le particulier épargnant) et utilisateurs de capitaux (par exemple la société qui émet des titres). Le courtier peut agir comme conseiller en placement, effectuer des placements pour le compte d'investisseurs institutionnels ou de particuliers, et aider les entreprises et les gouvernements à recueillir des fonds via l'émission de titres. Il doit être inscrit auprès de l'autorité en valeurs mobilières de la province ou du territoire où il fait affaire.

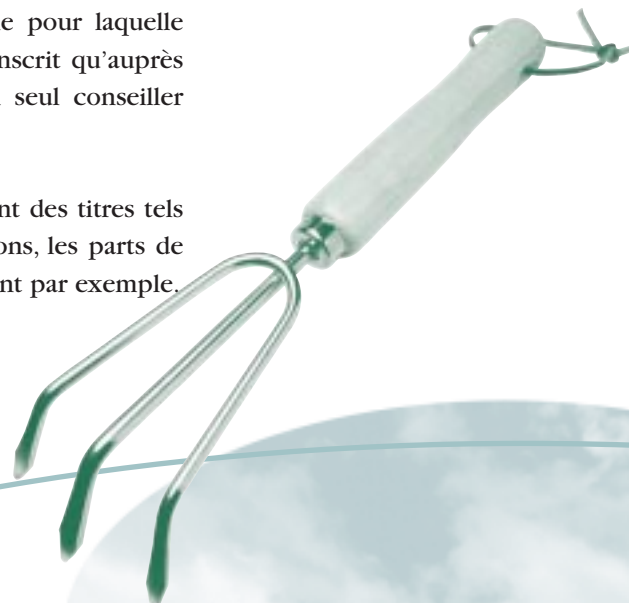
Fonds commun de placement : on l'appelle aussi fonds mutuel du calque de l'anglais. C'est un fonds constitué des sommes mises en commun par des investisseurs et gérées pour leur compte par un gestionnaire professionnel. En contrepartie des sommes que vous y versez, vous recevez des parts qui représentent votre quote-part de l'ensemble de l'avoir du fonds.

Obligation : c'est un titre d'emprunt émis par les gouvernements ou les entreprises qui empruntent des capitaux sur le marché. Les investisseurs qui achètent des obligations prêtent leur argent et reçoivent en retour de l'intérêt sur ce prêt. C'est donc une reconnaissance de dette.

Prospectus : c'est un document d'information rédigé par un émetteur, c'est-à-dire la société qui désire faire un appel public à l'épargne, et remis aux investisseurs potentiels. Le prospectus doit contenir des informations très précises sur la société qui émet des valeurs. Il décrit la société et son secteur d'activité. On y trouve notamment la constitution de la société, son historique, qui en sont les dirigeants, les états financiers, la description de l'émission et les facteurs de risque de l'investissement. Avant de pouvoir circuler auprès des investisseurs, le prospectus doit obtenir un visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec indiquant qu'il est conforme aux exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Représentant : il existe des représentants de courtiers et des représentants de conseillers en valeurs. Dans un cas comme dans l'autre, on parle de l'individu qui agit pour le compte de la firme pour laquelle il travaille. Il ne peut être inscrit qu'auprès d'un seul courtier ou d'un seul conseiller en valeurs.

Valeurs mobilières : ce sont des titres tels que les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement par exemple.



QUÉBEC

Commission des valeurs mobilières du Québec

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone: (514) 940-2150
1 800 361-5072
(ailleurs au Québec)
Télécopieur: (514) 873-3090
Adresse Internet: www.cvmq.com
Courriel: courrier@cvmq.com

ALBERTA

Alberta Securities Commission

300 - 5th Avenue SW, Suite 410
Calgary (Alb.) T2P 3C4
Téléphone: (403) 297-6454
Télécopieur: (403) 297-6156

20th Floor, 10015 Jasper Avenue
Edmonton (Alb.) T5J 3Z5
Téléphone: (403) 427-5201
Télécopieur: (403) 427-0777

COLOMBIE-BRITANNIQUE

British Columbia Securities Commission

865 Hornby Street, Suite 200
Vancouver (C.-B.) V6Z 2H4
Téléphone: (604) 899-6500
Télécopieur: (604) 899-6506
1 800 373-6393
(ailleurs en C.-B.)
Adresse Internet: www.bcsc.bc.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Ministère des Affaires communautaires et Procureur général

95, rue Rochford, 4 Shaw Nord
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Téléphone: (902) 368-4551
Télécopieur: (902) 368-5283
Adresse Internet: www.gov.pe.ca/

MANITOBA

Manitoba Securities Commission

405 Broadway Avenue, Suite 1130
Winnipeg (Man.) R3C 3L6
Téléphone: (204) 945-2548
Télécopieur: (204) 945-0330
Adresse Internet: securities@cca.gov.mb.ca

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau de l'Administrateur des valeurs mobilières

133, rue William, bureau 606
C.P. 5001
Saint-Jean (N.-B.) E2L 4Y9
Téléphone: (506) 658-3060
Télécopieur: (506) 658-3059

NOUVELLE-ÉCOSSE

Nova Scotia Securities Commission

Joseph Howe Building
1690 Hollis Street, 2nd Floor
P.O. Box 458
Halifax (N.-É.) B3J 2P8
Téléphone: (902) 424-7768
Télécopieur: (902) 424-4625
Adresse Internet: www.gov.ns.ca

NUNAVUT

Nunavut Legal Registries Government of Nunavut

Bag 9500
Yellowknife (T.N.O.) X1A 2R3
Téléphone: (867) 920-6354
Télécopieur: (867) 873-0586

ONTARIO

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20, rue Queen Ouest, bureau 800
C.P. 55
Toronto (Ont.) M5H 3S8
Information: (416) 593-8314
Publications: (416) 593-8117
Télécopieur: (416) 593-8122
Adresse Internet: www.osc.gov.on.ca

SASKATCHEWAN

Saskatchewan Securities Commission

1920 Broad Street, Suite 800
Regina (Sask.) S4P 3V7
Téléphone: (306) 787-5645
Télécopieur: (306) 787-5899

TERRE-NEUVE

Securities Division

Department of Government Services & Lands Government of Newfoundland and Labrador

2nd Floor, West Block, Confederation Building
P.O. Box 8700
St. John's (T.-N.) A1B 4J6
Téléphone: (709) 729-4189
Télécopieur: (709) 729-6187
Adresse Internet: www.gov.nf.ca/

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Registraire des valeurs mobilières

Ministère de la Justice

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

C.P. 1320
Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2L9
Téléphone: (867) 873-7490
Télécopieur: (867) 873-0243

YUKON

Registrar of Securities

Government of Yukon

2134 2nd Avenue
P.O. Box 2703
Whitehorse (Yn) Y1A 2C6
Téléphone: (867) 667-5005
Télécopieur: (867) 393-6251



Commission des valeurs mobilières du Québec

800, square Victoria, 22^e étage, C. P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone: (514) 940-2150 ou 1 800 361-5072 Télécopieur: (514) 873-3090
Adresse Internet: www.cvmq.com